

MAIRIE de MÉRIEL
62 Grande Rue
95630 – MÉRIEL

2024

41

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Versement d'une subvention à l'association LISA FOREVER dans le cadre de l'évènement Duathlon 2024.

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 10 du mois d'octobre, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 4 octobre 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS – M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme SCHMITT – M. BEAUNE - M. BRUCKMÜLLER - M. GRANCHER - Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – M. ROUXEL – M. NEVE - M. DUMONTIER - M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
Mme LAPLAIGE donne pouvoir à Mme TOURON
M. VACHER donne pouvoir à M. RUIZ
Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme NORMANT donne pouvoir à M. FRANÇOIS
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BEAUNE
M. BELLACHES donne pouvoir à M. COURTOIS
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD

Secrétaire de séance : Mme ROBERTO

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le samedi 5 octobre 2024, dans le bois des Garennes, la commune a organisé son 4^{ème} Duathlon, évènement sportif et caritatif, en parrainant l'association LISA FOREVER, association œuvrant en faveur de la lutte contre le cancer par la mise en place d'actions pour soutenir les familles frappées par la maladie

CONSIDÉRANT que cette édition 2024 a permis à l'association de récolter la somme de 409.50€ auprès des 89 participants et qu'il est proposé de verser à l'association une subvention de 90.50€

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 1 OCT. 2024

S²LOW

ID : 095-219503927-20241011-D41_1110-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE D'ACCORDER une subvention de 90.50€ à l'association LISA FOREVER dans le cadre de l'édition 2024 du Duathlon.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Jérôme FRANÇOIS



[Handwritten signature in blue ink]